

Aide financière au laboratoire LAIRDIL.

Conseil d'administration du 2 novembre 2020

Délibération 2020/11/CA-091

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier et notamment son article 30;

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le versement d'une aide financière au laboratoire LAIRDIL pour un montant de 1 000 €.

Toulouse, le 2 novembre 2020

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0